

# Communication

## Actes législatifs et modifications d'actes législatifs non encore publiés, entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003

---

*La Chancellerie fédérale communique que les actes législatifs et modifications d'actes législatifs suivants, non encore publiés, entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Leur publication interviendra sous peu.*

- Ordonnance du Département fédéral de l'intérieur sur l'encouragement du cinéma (OEC)
- Ordonnance concernant les subsides de la fondation Pro Helvetia (Ordonnance sur les subsides)
- Ordonnance portant sur le fonds spécial en faveur des victimes de l'Holocauste / Shoah dans le besoin
- Ordonnance concernant l'extension du devoir de renseigner et du droit de communiquer d'autorités, d'offices et d'organisations visant à garantir la sécurité intérieure et extérieure
- Ordonnance sur l'allégement douanier selon l'emploi (Ordonnance sur les allègements douaniers, OADou)
- Ordonnance du DFE sur le régime douanier préférentiel accordé aux aliments pour animaux et aux oléagineux
- Ordonnance concernant la réorganisation du marché laitier (Ordonnance de transition dans le domaine du lait)
- Ordonnance concernant le contingentement de la production laitière (Ordonnance sur le contingentement laitier, OCL)
- Ordonnance sur la sécurité des équipements sous pression
- Ordonnance sur la sécurité des récipients à pression simples
- Ordonnance concernant l'exécution de l'Accord international de 1993 sur le cacao
- Ordonnance concernant les contingents de camions de 40 tonnes et de véhicules circulant à vide ou chargés de produits légers (Ordonnance sur les contingents relatifs aux courses de camions)
- Ordonnance-cadre à la loi sur le personnel de la Confédération (Ordonnance-cadre Lpers)
- Ordonnance de l'Office fédéral de la protection civile concernant la formation du personnel enseignant
- Ordonnance instituant des mesures à l'encontre de l'UNITA